

## Conseil communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20h00

Vous êtes invités à la réunion du Conseil communal du jeudi 26 janvier 2023 à 20 heures. Cette séance aura lieu dans la salle du conseil de la maison communale.

### Ordre du jour

#### Séance publique

##### Affaires internes

#### 1. **Prise de connaissance démission conseiller communal Michaël Henen**

On demande au conseil de prendre connaissance de la démission du conseiller communal Michaël Henen

#### 2. **Vérification des lettres de créance et installation d'un conseiller**

Étant donné que Mr. Michaël Henen a démissionné de son poste de conseiller communal, le premier successeur, Mme Chantal Lebeau, est prié de prêter serment et d'être installée comme conseiller après avoir examiné les lettres de créances

#### 3. **Détermination de l'ordre de préséance des conseillers communaux**

Le conseil doit déterminer l'ordre de préséance des conseillers communaux.

#### 4. **Questions des conseillers**

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points de l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins..

##### Finances

#### 5. **Notification de l'accord n° 23/006 concernant la transmission de données à caractère personnel par la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale à la commune de Fourons pour l'octroi automatique de droits supplémentaires**

Lors du conseil communal du 24 novembre 2022, le règlement pour l'impôt sur la collecte et le traitement des déchets ménagers pour l'année de cotisation 2023 a été approuvé. La réglementation prévoit une réduction d'impôt de 50 euros pour les contribuables qui ont droit à l'allocation d'assurance majorée. Afin d'identifier ces contribuables, un accord a été conclu avec la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale permettant l'échange d'informations.

#### 6. **Liste des subventions nominatives pour 2023**

La liste des subventions nominatives pour 2023 est soumise à l'approbation du conseil communal, conformément à l'article 41, 23° du décret administration locale

##### Affaires territoriales

#### 7. **Règlement des redevances sur l'utilisation et la consommation d'électricité et d'eau potable à partir des compteurs de raccordement de la commune au réseau de distribution d'électricité et d'eau.**

Règlement des redevances relatives à l'utilisation et à la consommation d'électricité et d'eau potable à partir des compteurs de raccordement au réseau d'électricité et d'eau de la commune

#### 8. **Projet d'assainissement Elzen – Rue de la Berwinne R005868, y compris la connexion gué**

En février 2023, Fluvius procédera au projet d'assainissement à Elzen et la Rue de la Berwinne. La commune profitera de l'occasion pour optimiser le domaine public. Il s'agira notamment d'une connexion résistante aux inondations à la Rue de la Bise via un gué, en remplacement du pont de Driesch.

## **9. Achat de 2 terrains à Mouland**

Achat d'une partie de 2 terrains situées à la Berwinne à Mouland, pour la raison suivante :

- Création d'un passage le long de la Berwinne, en collaboration avec VMM/Fluvius/... pour embellir et décorer agréablement le centre du village de Mouland

## **10. Incorporation des terrains Mouland, section A, n° 328A3 et 328B3 dans le domaine public.**

Incorporation des terrains concernés dans le domaine public :

Suite aux travaux sur la Berwinne (à la suite des récentes inondations qui s'y sont produites), la VMM a constaté que le site de la friterie près du pont de la route régionale à Mouland constitue un obstacle évident à l'écoulement des eaux lors des inondations de cette Berwinne. Ils proposent une excavation partielle des sites pour augmenter le débit de la Berwinne en période de crue.

En avril de l'année dernière, une première conversation a eu lieu avec les exploitants de la friterie pour les informer clairement que la friterie devait disparaître à court ou moyen terme.

Après examen de la convention avec les exploitants concernés et avis juridique détaillé sur sa résiliation, il est proposé d'affecter le terrain en question au domaine public, de résilier le bail et d'offrir une concession domaniale.

Ce dossier se fait en étroite concertation avec la VMM, qui réalisera l'élargissement supplémentaire de la Berwinne à cet endroit (excavation des sites en question).

## **11. Demande de reconnaissance d'une nouvelle société de logement - avis du conseil communal**

Dans le cadre de la création d'une société de logement unique pour le Limbourg, un avis du conseil communal est demandé au cours de cette procédure.

Étant donné que la demande de reconnaissance doit être introduite au plus tard le 28 février 2023 et que la société de logement souhaite avoir des certitudes sur la prolongation plus tôt, il est instamment demandé de rendre un avis au plus tard le 20 février 2023.

Cet avis est nécessaire à la demande de reconnaissance et sera donc joint au dossier de demande de reconnaissance.

## **Police**

### **12. Notification de l'approbation du budget 2023 de la police ZP Fourons**

Le budget 2023 de la zone de police de Fourons a été approuvé par le gouverneur de la province le 12 décembre 2022. Le conseil communal prend note de la lettre de la tutelle fédérale.

Salutations collégiales,

Rik Tomsin

Président